2024

CÈZE-
CÉVENNES

BILAN DÉCHETS

Qualité et prix du service public
pour l'élimination des déchets



Communauté de Communes
De Cèze Cévennes

120 Route d'Uzès prolongée – 30500 Saint-Ambroix

Rédaction: Service environnement

1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

Présentation 3
Organisation du service des déchets ménagers 3
Collecte et traitement des déchets suivant la zone du territoire 4

2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion des ordures ménagères et assimilées 5
Tonnage collecté et coûts de gestion des ordures ménagères 6

3. COLLECTE SÉLECTIVE

Gestion de la collectivité sélective 7
Collecte du verre 8
Collecte des papiers et emballages : les consignes de tri 9
les Tonnages 10
Coûts et recettes papiers et emballages 11-12
Collecte du textile 13
Le compostage individuel et collectif 14-15

4. LES DÉCHÈTERIES

Gestion des déchèteries 16-17
Collecte des déchèteries : les Tonnages 18
Coûts et recettes des déchèteries 19-20

5. BILAN GESTION DES DÉCHETS

Coûts de gestion des déchets et recettes 21-23

6. COMPARATIF 2022-2024

..... 24

7. GLOSSAIRE

..... 25



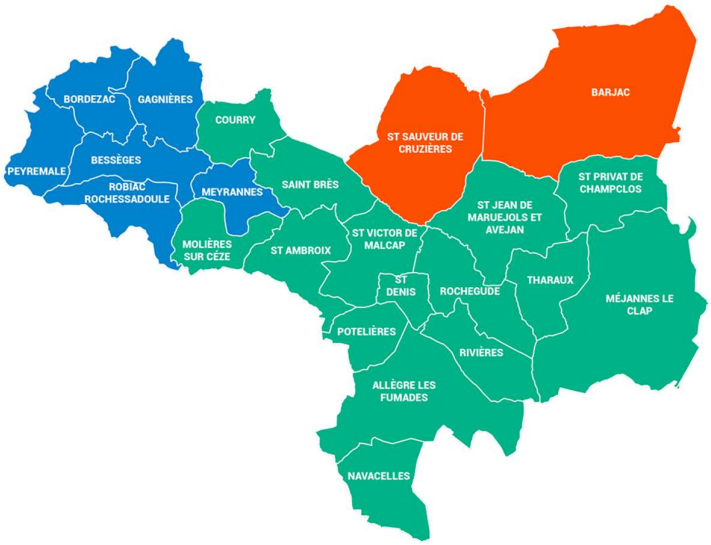
1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

Présentation

La communauté de communes De Cèze Cévennes, formée de 23 communes, se situe au Nord du Gard, et incluant une commune du Sud de l'Ardèche.

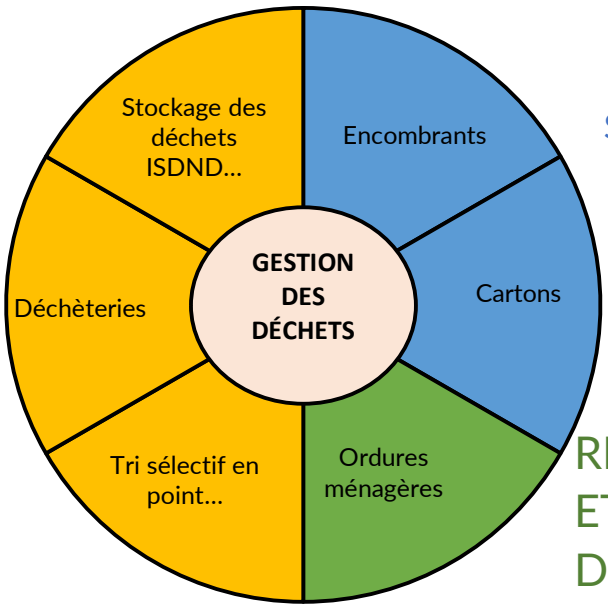
Organisation du service des déchets ménagers

Le service public d'élimination des déchets des ménages se compose de deux missions, la collecte et le traitement, qui se font sur notre collectivité de manière différentielle selon trois zones du territoire (voir carte). Cette hétérogénéité de fonctionnement du service public des déchets s'explique par plusieurs facteurs : un héritage d'un fonctionnement antérieur à la création de la communauté de communes De Cèze Cévennes.



Pour gérer le service public des déchets ménagers, la collectivité a le choix entre la gestion directe ou la gestion déléguée. Dans le premier cas, la collectivité décide d'internaliser le service en assumant les dépenses d'équipements (bacs, camions…) ainsi que l'exploitation du service (personnel territorial). Dans le second cas, la conception, la réalisation et l'exploitation du service sont assurées par des entreprises extérieures, régies par le code des marchés publics.

GESTION DÉLÉGUÉE
Prestataires de service

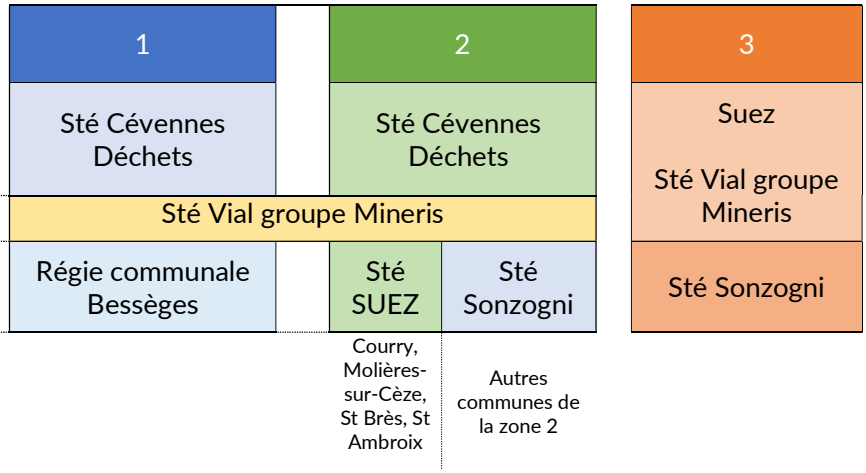


RÉGIE DIRECTE
Services techniques de la communauté de communes

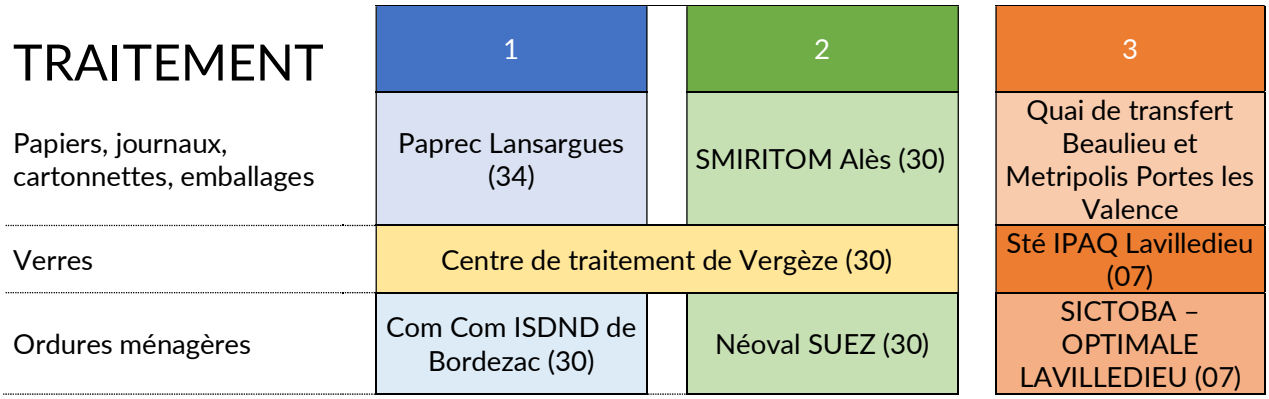
RÉGIE DIRECTE ET GESTION DÉLÉGUÉE

Collecte et traitement des déchets suivant de la zone du territoire

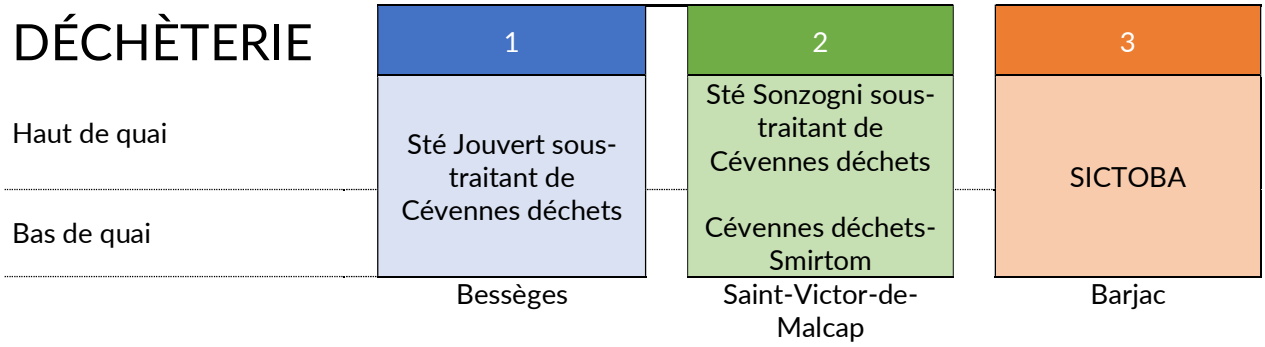
COLLECTE



TRAITEMENT



DÉCHÈTERIE



Au-delà des missions de collecte et de traitement des déchets ménagers, la communauté de communes encourage la pratique du compostage individuel en fournissant aux personnes du territoire qui le souhaitent des composteurs au prix de 20 €.

2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion des ordures ménagères et assimilées

La collecte des ordures ménagères s'effectue de manière différente sur le territoire ; en porte à porte ou en points de regroupement. La majorité de la collecte s'effectue en bacs de regroupement de 660 L. Certains quartiers sont dotés de bacs individuels, d'autres encore déposent simplement leurs déchets en sacs qu'ils placent dans la rue devant leur habitation le jour de la collecte.
La collecte des ordures ménagères et assimilées sont assurées :

Par des prestataires

Société SUEZ pour les communes de Courry, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix et Saint Brès ;

Société SONZOGNI Environnement pour les communes d'Allègre les Fumades, Barjac, Méjannes-le-Clap, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, Saint-Denis, Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjean, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Victor-de-Malcap et Tharaux ;

Société JOUVERT pour les communes de Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule.

En régie communale

Pour la commune de Bessèges

Une fois collectées les ordures ménagères sont dirigées vers :

L'usine de tri-mécano biologique de Salindres gérée par le SMIRITOM

Pour les déchets des communes d'Allègre les Fumades, Courry, Méjannes-le-Clap, Molières-sur-Cèze, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, Saint-Ambroix, Saint Brès, Saint-Denis, Saint Jean de Maruéjols, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Victor-de-Malcap et Tharaux ;

L'installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bordezac propriété de la Collectivité, gérée par la société Jouvert

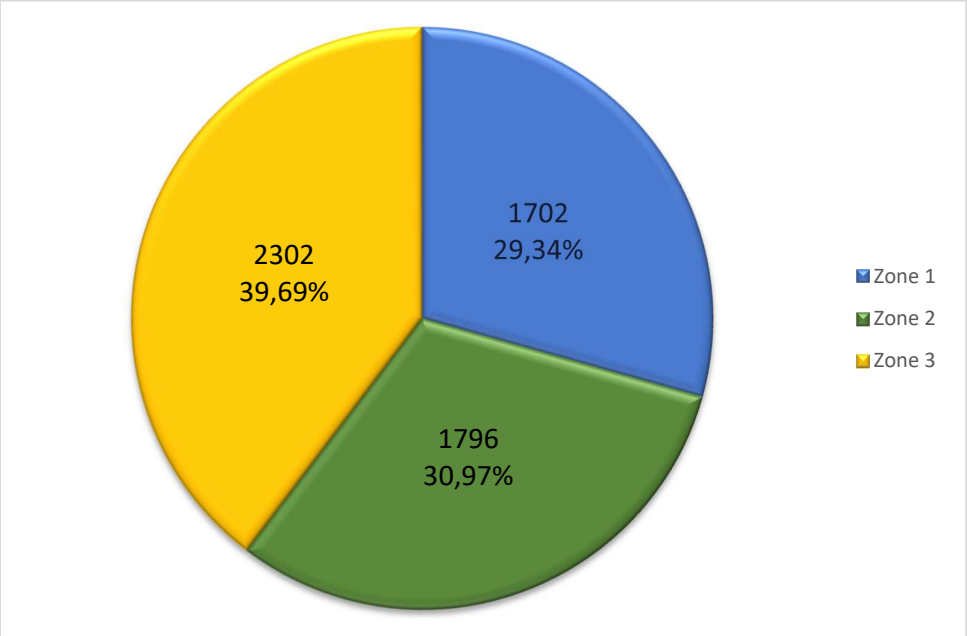
Pour les déchets des communes de Bessèges, Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule ;

L'installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Grospierres gérée par le SICTOBA

Pour les déchets des communes de Barjac et Saint-Sauveur-de-Cruizières.
La fréquence de collecte des ordures ménagères varie suivant les communes et les périodes de l'année.

Tonnage collecté et coûts de gestion des ordures ménagères (TTC)

COLLECTE OM 2024 : **5 800 T**



COÛTS COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM 2024 : **2 199 790 € TTC**

1	Collecte Jouvert	Collecte	157 944 €	
	Collecte en régie communale Bessèges	Collecte	195 391 €	
	Société Jouvert	Traitement ISDND	111 408 €	
		Frais de personnel gardiennage ISDI et ISDND	35 510 €	
	Taxe d'état	TGAP	108 985 €	
				609 238 €
2	Société SITA Suez	Collecte	370 873 €	
	Société Sonzogni	Collecte	323 439 €	
	Société Sonzogni	Lavage bacs	4 521 €	
	SMIRITOM	Traitement	520 043 €	
				1 218 876 €
3	Société Sonzogni	Collecte	161 302 €	
	SICTOBA	Traitement	210 374 €	
				371 676 €

3 COLLECTE SÉLECTIVE

Gestion de la collectivité sélective

La communauté de communes De Cèze Cévennes a mis en place un service de collecte sélective afin de valoriser les matériaux recyclables. La collecte s'effectue en colonne ou en bacs.
Chaque habitant du territoire peut venir déposer dans les colonnes de tri ses matériaux recyclables mais de manière différenciée en fonction des 3 zones du territoire.

COLONNE / BAC	1	2	3
BLEU	Papiers, et emballages en carton	Papiers, et emballages en carton	
JAUNE	Emballages plastique, métal et briques alimentaires	Emballages plastique, métal et briques alimentaires	Multi matériaux
VERT	Verre	Verre	Verre

Collecte du verre

Tonnage – Coûts et recettes TTC

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte du verre sur les zones 1 et 2 du territoire. Sur ces zones, la collecte est effectuée par le Société Vial Recyclage, le traitement se faisant à Vergèze (30). Les recettes sont issues de la revente du verre et sont versées par O-I Manufacturing.
Pour la zone 3, consultez le site : www.sictoba.fr.

TONNAGE 2024 : **736.5 T**

COÛTS : **45 737 €**

Société Vial	Collecte	43 852 €	
Dons ligue contre cancer	Don	1 885 €	
			45 737 €

RECETTES : **17 657 €**

O-I Manufacturing	Revente du verre collecté	17 657 €	
			17 657 €

BILAN COLLECTE DU VERRE

-28 080 €

Collecte papiers et emballages

Les consignes de Tri

Pour accompagner nos administrés au quotidien et simplifier le tri, nous diffusons toutes les consignes claires et actualisées via l'ensemble de nos canaux de communication. Qu'il s'agisse des emballages ou du verre, chaque déchet trouve sa place !



Tonnage du Fibreux (Papiers-Cartonnettes) :

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte du papier-cartonnettes en zone 1 et du papier en zone 2 du territoire. La collecte est effectuée par la Société Cévennes Déchets, le traitement se fait au centre de tri d'Alès sur les zones 1 et 2.
Pour la zone 3, consultez le site : www.sictoba.fr

TONNAGE 2024 : **211.18 T**

Collecte FIBREUX : Papiers et Cartonnette	Refus
192.20 T	18.98 T

Tonnage du non-fibreux (emballages) :

Les emballages sont définis comme étant les briques cartonnettes, les emballages métalliques et les emballages plastiques. Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte des emballages sur les zones 1 et 2 du territoire. La collecte est effectuée par la Société Cévennes Déchets, le traitement se fait au centre de tri d'Alès sur les zones 1 et 2. Pour la zone 3, consultez le site : www.sictoba.fr

TONNAGE 2024 : **343.58 T**

Collecte NON FIBREUX Emballages	Refus
271.38 T	72.20 T

Coûts et recettes papiers et emballages 2024

COÛTS TTC : **402 993 €**

CEVENNES DECHETS	Collecte FIBREUX Papiers-Cartonnettes	29 061 €	
	Collecte NON FIBREUX Emballages	139 788 €	
	Divers enlèvements	29 933 €	**198 782 €**
PAPREC	Traitement et refus Non fibreux territoire ex Cév Actives	56 172 €	**56 172 €**
SMIRITOM	Traitement Papiers	11 869 €	
	Refus Papiers	1 232 €	
	Traitement Emballages	70 021 €	
	Refus Emballages	10 043 €	**93 165 €**
SUEZ	Collecte Papiers-Cartonnettes	54 874 €	**54 874€**

RECETTES TTC : **148 728 €**

Cévennes Déchets	Revente du Papier collecté	880 €	
	Revente des emballages	**2079 €**	**2 959 €**
Affimet	Revente Métaux	879 €	**879 €**
PAPREC	Revente matière	3573 €	**3573 €**
Adelphe/Citéo	Soutien éco-organisme	141 317 €	**141 317 €**

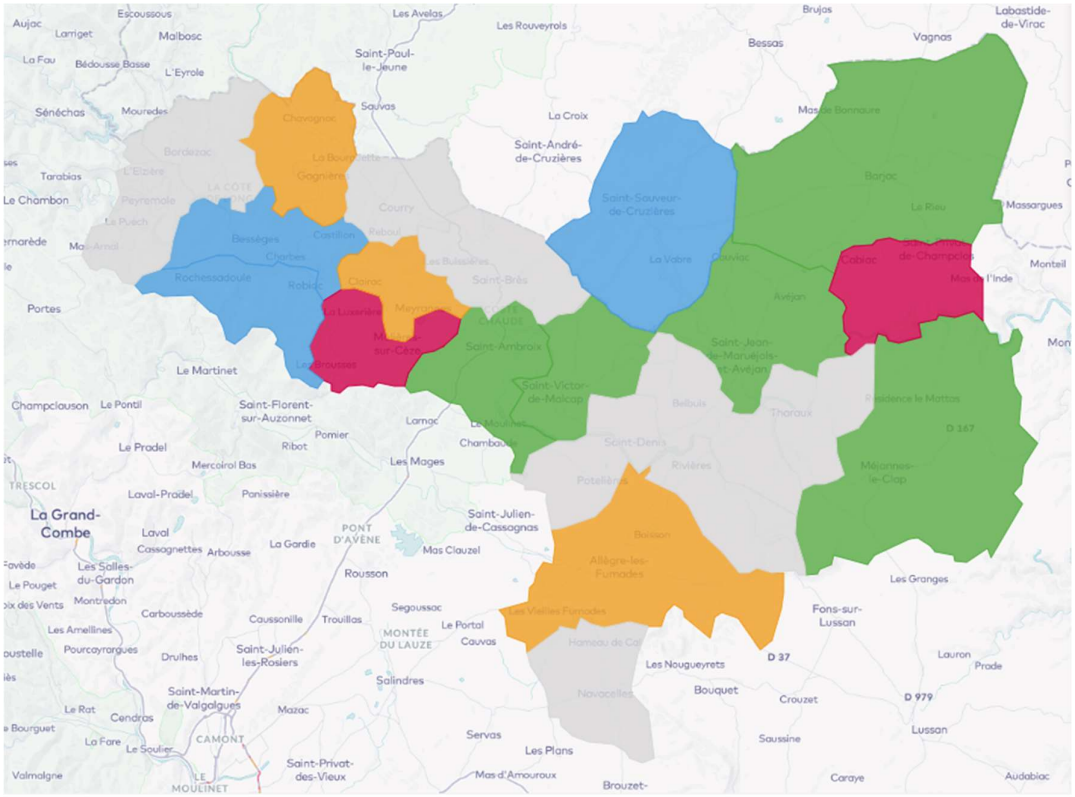
BILAN COLLECTE PAPIERS ET EMBALLAGES



-254 265 €

Collecte du textile

La communauté de Communes dispose de **25 PAV** sur son territoire Pour l'année 2024, le volume total recueilli par l'intermédiaire de ces points s'élève à **63.78 tonnes**.



Le compostage individuel et collectif

Le composteur individuel

À la suite de la réglementation entrée en vigueur le 1er janvier 2024 qui impose le tri à la source des biodéchets pour les ménages, les collectivités et les professionnels, la communauté de communes De Cèze Cévennes a soutenu ses administrés en relançant une campagne de vente de composteurs de 350 L à 20 €.

Cette année, **312 foyers se sont équipés**, soit une hausse de 255 % (un triplement des ventes).



Le composteur collectif

À la suite d'une concertation menée avec les communes du territoire, et afin de répondre aux besoins des administrés ne pouvant disposer d'un composteur individuel, des sites de compostage partagés vont être installés dans chaque commune. C'est ainsi qu'en mars 2024, les premiers composteurs collectifs ont vu le jour.

Précisons que ces équipements sont fabriqués par nos services techniques et une association de réinsertion.

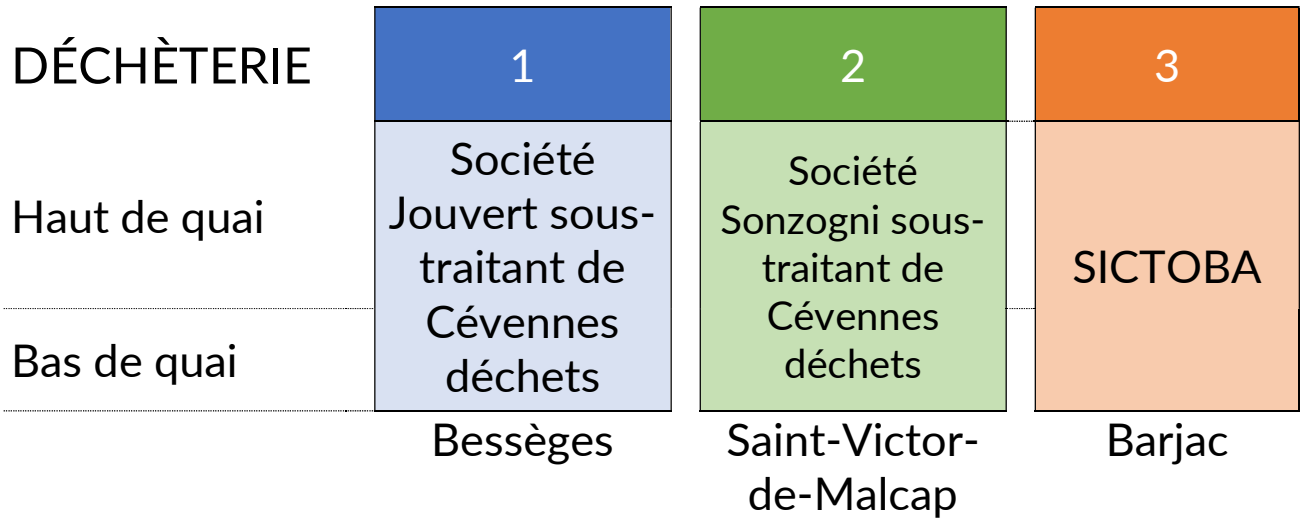




LES DÉCHÈTERIES

Gestion des déchèteries

On compte 3 déchèteries dans la communauté de communes De Cèze Cévennes, sur les communes de Bessèges, Saint-Victor-de-Malcap et Barjac. Le gardiennage des déchèteries est confié à un prestataire sur les communes de Bessèges et de Saint-Victor-de-Malcap et le SICTOBA est propriétaire de la déchèterie de Barjac.



Les apports de déchets dans les 3 déchèteries se font en bennes pour les matériaux les plus courants (gravats, bois, encombrants, cartons, végétaux, ferrailles) et dans des conteneurs spécifiques pour les déchets particuliers (déchets diffus spéciaux (DDS), déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), lampes à économie d'énergie, déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), piles et batteries, huiles de vidange, huiles alimentaires, textile, ...)

Les Déchets

DISPOSITIFS	ACCEPTÉS	REFUSÉS
Bennes	Encombrants	Médicaments
Bennes	Végétaux	Pneus
Bennes	Gravats	Ordures ménagères
Bennes	Ferrailles	Déchets industriels
Bennes	Bois	Bouteilles de gaz
Bennes / compacteur	Cartons	Déchets à base d'amiante
Armoires	DDS	Produits radioactifs
Pallox / Conteneurs	DEEE (D3E)	
Caissons	Lampes à économie d'énergie	
Fûts	DASRI	
Bornes à piles	Piles et batteries	
Colonnes	Textiles	
Caissons	Cartouches d'imprimante	
Caissons	CD, CD-ROM, DVD	
Bennes	Plastiques agricoles	
Cuves	Huile de vidange	
Cuves	Huile alimentaire	
PAV	Capsule	
Bennes	Mobilier	

En plus des déchèteries, la communauté de communes bénéficie d'une plateforme de transfert de déchets à Méjannes-le-Clap ainsi que d'une plateforme de compostage à Barjac, mise en place par le SICTOBA. Cette opération a pour objectif de diminuer la quantité de déchets enfouis dans l'ISDND de Grospierres grâce au compostage en mélange des déchets verts et des cartons apportés par les particuliers et les services techniques des communes adhérentes.

Une vente de compost est organisée sur la plateforme de compostage de Barjac pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie attenante.

COLLECTE DES DÉCHÈTERIES 2024

2024	Site Bordezac	Déchèterie Bessèges	Déchèterie Saint Victor	Plateforme Méjannes	Sictoba Barjac
Déchets verts	747	1 012	1 425	692	722
DIB	520	316			
Gravats		804	1 860	177	228
Ferrailles		116	217	18	54
Encombrants		1 234	1 213	191	184
Cartons		68	231	11	48
Bois		496	593		170
DEEE		81	110		48
Eco mobilier		139	168		78
ECO DDS		2	1		5
Huile de vidange		3	3		2
TOTAL	**1 267**	**4 271**	**5 821**	**1 089**	**1 539**

Les tonnages de la déchèterie gérée par le Sictoba et située à Barjac sont mis à titre indicatif car ils ne concernent pas seulement les communes de Saint Sauveur de Cruzières et Barjac mais également d'autres communes de l'Ardèche.

Coûts de gestion des déchèteries et recettes

COÛTS TTC : **1 520 855 €**

Société Jouvert	Rotation Bennes	77 696 €	
	Traitement Bennes Bessèges	263 162 €	
	Location groupe électrogène	1 650 €	
Société Cévennes Déchets	Gardiennage déchèterie Bessèges	57 856 €	
	Location bennes plateforme Méjannes	3 086 €	
	Location compacteur Bessèges	3 948 €	**407 398 €**
SMIRITOM	Rotation et traitement Bennes : Saint Victor Méjannes	837 924 € 118 136 €	
Société Cévennes Déchets	Gardiennage déchèterie Saint Victor	117 723 €	
			1 073 783 €
SICTOBA	Gestion déchèterie Barjac	39 674 €	
			39 674 €

RECETTES TTC : **28 093 €**

Eco-système (D3E)	Reversement éco-organisme	13 777 €
Ecodds	Soutien	1 993 €
Ecomobilier	Soutien 6618+2594	9 212 €
Autres QUATRA + REFASHION + COREPILE	Soutiens 54 + 1750 + 120	1 924 €
Jouvert	Ferraille	1 187 €
		28 093 €

BILAN DÉCHÈTERIES

- 1 492 762 €

5 BILAN GESTION DES DÉCHETS

Coûts de gestion des déchets et recettes

DÉPENSES TTC 2024

	DESCRIPTIF	DÉPENSES
Collecte en régie communale Bessèges	Collecte OM, encombrants, cartons	195 391 €
Société Jouvert	Traitement ISDND (OM)	111 408 €
	Rotation bennes Bessèges + CET	77 696 €
	Traitement Bennes Bessèges + CET	263 162 €
	Location Groupe électrogène Bessèges	1 650 €
	Location compacteur CET	92 840 €
	Collecte OM	157 944 €
Société Sita Suez	Collecte OM	370 873 €
	Collecte papiers Fibreux	54 874 €
Société Sonzogni	Collecte OM + nettoyage des bacs	327 960 €
SMIRITOM	Traitement ISDND (OM au TMB Salindres)	520 043 €
	Traitement Fibreux/Non Fibreux	81 889 €
	Rotation et traitement bennes St Victor et Méjannes	956 060 €
	Refus collecte sélective	11 274 €
PAPREC	Traitement Non Fibreux	56 172 €
SICTOBA	Traitement ISDND (OM)	371 676 €
	Gestion déchèterie Barjac	39 674 €
Achat véhicule		75 988 €
Achat conteneurs		21 798 €
	Sous-total	**3 788 372 €**

	Report Sous-Total	**3 788 372 €**
	DESCRIPTIF	**DÉPENSES**
Taxe d'état	TGAP	108 985 €
	Taxe foncière	1 253 €
Société Cévennes Déchets	Gardiennage déchèterie Bessèges et Saint-Victor-de-Malcap	175 579 €
	Collecte (collecte sélective)	198 782 €
	Location benne Méjannes	3 086 €
	Compacteur Bessèges	3 948 €
	Traitement pneus	581 €
Société Vial recyclage	Collecte verre	43 852 €
Déchets verts		50 329 €
Location BOM		35 240 €
Ligue contre cancer et IRRP – frais évènements	Dons	6 927 €
Fournitures eau/électricité		5 837 €
Matériels pour service technique et vêtements		54 358 €
Carburants		32 117€
Véhicules entretien, maintenance outillage		26 630 €
Caution ISDND + ISDI et assurances		15 411 €
Dépenses liées aux études de marché et annonces		62 421 €
Diverses collectes		25 220 €
Frais de Personnels (Salaires chargés - Rbt des contrats aidés) formations	358 826 € - 7283 €	351 543 €
Frais de télécommunication		1 255 €
Divers travaux, entretiens maintenance sur site Bordezac, Saint Victor et Bessèges		86 550 €
Logiciel Intuiz pour RS		4 111 €
Divers Assfaire compost + PAV		20 760 €
Titres annulés		4 050 €
Mise en non-valeur		19 300 €
Intérêts + services bancaires		32 487 €
	Total dépenses	**5 158 984 €**

RECETTES TTC 2024

	DESCRIPTIF	RECETTES
TEOM		3 781 068 €
* Redevance Spéciale, Campings et Maisons de retraite		627 399 €
Société Jouvert	Vente de ferraille	1 187 €
Société Cévennes Déchets	Vente de matériaux	2 959 €
OI-Manufacturing	Vente de matériaux	17 657 €
Citéo eco organisme	Reversement d'éco-organisme	23 512 €
Eco-système (D3E)	Reversement d'éco-organisme	13 777 €
Régie composteur	Vente	7 140 €
Adelphe	Soutien	117 805
REFASHION	Soutien	1 750 €
PAPREC	Vente Matière	3 573 €
Ecodds	Soutien	1 993 €
Quatra	Soutien	54 €
Eco mobilier	Soutien	9 212 €
COREPILE	Soutien	120 €
Affimet	Soutien	879 €
FCTVA	Compensation	7 764 €
Région	Subvention	8 160 €
WTW	Assurance personnels	22 734 €
Encart publicitaire	Prestations	3 500 €
Divers remboursements		2 614 €
	Total recettes	**4 654 857 €**

BILAN GESTION DES DECHETS 2024

- 504 127 €

Le bilan des déchets correspond parfaitement au compte administratif 2023 du fait de la tenue d'une comptabilité d'engagements et de rattachement des charges.

Communauté de communes
CÈZE-CÉVENNES
Ensemble pour être unique

COMPARATIF

	2022	2023	2024
Dépenses globales	4 513 708 €	4 803 507 €	5 158 984 €
dont Coûts Collecte et Traitement OM	2 120 380 €	2 305 573 €	2 199 790 €
dont Déficit Déchèterie	1 490 341 €	1 249 758 €	1 492 762 €
Recettes globales	3 897 847 €	4 015 849 €	4 654 857 €
dont Recettes Teom	3 182 436 €	3 399 027 €	3 781 068 €
dont Redevance spéciale	395 814 €	380 650 €	627 399 €
Résultat NET	- 615 861 €	- 787 658 €	- 504 127 €

Ordures ménagères	2022	2023	2024
Tonnages par années	6 041.45	6 025.23	5 800
Coût Ordures Ménagères	2 120 380 €	2 305 573 €	2 199 790 €

Tri sélectif	2022	2023	2024
Tonnage emballage et journaux	666.52	729.97	554.76
Tonnage verre	670.28	618.38	737
Dépenses	287 704 €	414 693 €	448 730 €
Recettes	195 713 €	157 242 €	166 385 €
Résultat NET (Déficit)	-91 991 €	- 257 451 €	- 282 345 €

GLOSSAIRE

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

SMIRITOM : Syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères et du traitement des ordures ménagères

Haut de quai : Expression désignant, dans l'exploitation d'une déchèterie, la part consistant à gérer l'installation (accueil des usagers, gestion des apports de déchets, etc…)

Bas de quai : Expression désignant, dans l'exploitation d'une déchèterie, la part consistant à éliminer les déchets recueillis sur l'installation

Sous-traitant : Personne physique ou morale à qui un entrepreneur confi sous sa responsabilité tout ou une partie de l'exécution d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître d'ouvrage

OM : Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TMB : Tri Mécano-Biologique